



ERA VDS IMMO - 5 RUE DES LILAS - 04200 PEIPIN-

HONORAIRES DE TRANSACTION-LOCATION-GESTION AU 26 JUIN 2017

TVA 20% INCLUSE

VENTE d'HABITATION ou tout immeuble*

De 0 € à 80.000 € = 13 % TTC avec un minimum de 6.000 € TTC
De 81.000 € à 100.000 € = 10 % TTC avec un minimum de 8.000 € TTC
De 101.000 € à 150.000 € = 9 % TTC avec un minimum de 10.000 € TTC
De 151.000 € à 220.000 € = 8 % TTC avec un minimum de 13.500 € TTC
De 221.000 € à 300.000 € = 7 % TTC avec un minimum de 15.000 € TTC
Au-delà de 301.000 € = 6 % TTC avec un minimum de 18.000 € TTC

Vente de terrains à bâtir ou non*

10% TTC avec un forfait minimum de 6.000 € TTC

Murs commerciaux, professionnels, fond de commerce, pas de porte, parts sociales*

De 0 à 70 000 € = 15 % TTC avec un minimum de 6 500 € TTC
De 70 000 à 107 000 € = 14 % TTC avec un minimum de 9 200 € TTC
Supérieur à 107 000 € = 12 % TTC avec un minimum de 12 800 € TTC
Honoraires applicable également pour les locations avec promesse de vente, gérance avec promesse de vente.

Location Murs commerciaux ou professionnels

deux mois de loyer HT (20%) 50% à charge du locataire et 50% à charge du propriétaire

Location d'habitation vide : honoraires modifiés suite au décret N°2014.890 du 1^{er} août 2014

A charge du BAILLEUR :

- Frais d'entremise locataire + visite, constitution du dossier, rédaction de bail payable à la signature du bail : 6% du loyer annuel TTC
- Frais d'état des lieux d'entrée et de sortie payable au moment de l'état des lieux d'entrée : 180,00 € TTC

A charge du locataire :

- Frais de visites, constitution du dossier, rédaction de bail payable à la signature du bail : 6 % du loyer annuel TTC

Il est précisé que le montant total des honoraires (pour ces frais) dû par le LOCATAIRE, ne pourra excéder 8€/m²

- Frais d'état des lieux d'entrée et de sortie payable au moment de l'état des lieux d'entrée 180,00 € TTC

Il est précisé que le montant total des honoraires (pour cet état des lieux) dus par le LOCATAIRE, ne pourra excéder 3 €/m².

LOCATION MEUBLEE STUDIO-T1-T2 : forfait 400 euros TTC ce compris (100 € dossier et 100€ EDL) partagé 50% charge bailleur 50% charge locataire dans la limite du prix au M² fixé par décret repris ci-dessus. Pour tout autre logement meublé, conditions de rémunérations identiques aux logements vide

Honoraires de GESTION locative : 7 % HT du loyer mensuel hors charges

(6% HT pour tout loyer à partir de 700 €/mois)

Estimation de la valeur d'un bien pour donation ou succession :

Dossier complet d'estimation : 125 € HT (20%) soit 150 € TTC.

***honoraires a charge vendeur**

SAS ERA VDS IMMO au capital de 7.650€ - Siret : 434810 016 00015 - R.C.S. Manosque – Code NAF 6831Z-
Carte pro N° CPI 0401 2016 000 009 467. Cpt séquestre Crédit Agricole Sisteron: 43635779307
Caisse de Garantie : SEGAP-LLOYD'S, 63 Av de Suffren-75007 Paris – Police n° LEGAI01061 T 130000€ -
Garantie RC : SEGAP n°LEGI0972.